

<https://www.ville-gentilly.fr/vie-municipale/conseil-municipal/comptes-rendus-du-conseil-municipal>

Comptes rendus du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunit en séance publique au minimum tous les trois mois. Après délibérations, ses décisions font l'objet d'un vote. Elles sont rendues publiques par voie d'affichage.

Compte rendu et retranscription écrite sont publiés dans cette rubrique.